



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. JUNIK Pascal  
M. LE FAOU Michel  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-080

**POLITIQUE DE LA VILLE** – Engagement Quartiers 2030 : la  
nouvelle génération des contrats de ville

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code civil et notamment ses articles 2298 et 2305 ;*
- *Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l’élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024.*

Le contrat de ville 2015-2020 de Cavaillon, prorogé par trois fois, s’est achevé le 31 décembre 2023, après qu’un rapport d’évaluation a été présenté aux élus communautaires.

Les contrats de ville ‘nouvelle génération’ ne sont plus organisés par piliers thématiques (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et gestion urbaine de proximité...) mais ils constituent de véritables projets de quartiers à l’horizon 2030.

Ces feuilles de route se recentrent sur les enjeux les plus prégnants observés sur le territoire par les acteurs ayant participé à l’exercice d’évaluation, par les habitants eux-mêmes, 330 ayant répondu au questionnaire destiné à recueillir leurs besoins, et enfin, par les choix politiques exprimés par les partenaires financeurs du contrat : l’Agglomération, l’Etat, le Département de Vaucluse, la CAF et la MSA. Il est à noter que la géographie prioritaire reste identique à celle du précédent contrat.

Si la philosophie antérieure sous-tendait un rattrapage des écarts entre quartiers prioritaires et le reste du territoire, les nouveaux contrats se fondent sur la recherche des conditions à mettre en œuvre pour l’émancipation de tous.

Ainsi, le contrat de ville de Cavaillon pour la période 2024-2030 prend appui sur l’ambitieux programme de rénovation urbaine en cours et le développement des zones d’activité au sud du territoire pour la poursuite de ses quatre orientations prioritaires :

- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l’emploi dans les quartiers ;
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique ;
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier ;
- Permettre les conditions de l’émancipation de tous.

La nouvelle programmation sera présentée en séance de juin 2024.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le contrat de ville 2024-2030 de Cavaillon ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes s’y afférant.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES



